

International

RWANDA : L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 4 AOÛT 2017

Serge Dupuis

28/09/2017

Réélu sans surprise à la présidence du Rwanda en août dernier, Paul Kagame conserve et renforce sa mainmise sur le pays. Serge Dupuis analyse les conditions du déroulement du scrutin mais revient également sur la genèse et l'organisation de ce pouvoir hégémonique.

Des résultats sans surprise

En 2003, le département ministériel britannique chargé de l'aide au développement (Department for International Development, DFID) exprimait dans son rapport sur le Rwanda sa conviction que le gouvernement rwandais avait pour projet d'instaurer progressivement la démocratie dans le pays : « Nous croyons que l'ensemble du gouvernement reste déterminé à ouvrir progressivement l'espace du débat politique légitime et de la libre expression¹. » Neuf ans plus tard, deux chercheurs néerlandais, dressant de possibles scénarios pour l'avenir du Rwanda à l'horizon 2025, envisageaient, à côté de deux autres hypothèses, celle où le régime du président Paul Kagame ouvrirait l'espace politique national au cours des cinq ans à venir². Le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) évoquait quant à lui en 2013 une consolidation des « acquis démocratiques » à l'occasion des élections parlementaires organisées cette année-là dans le pays³. Nombreux ont ainsi été au fil des ans les journalistes, observateurs ou institutions qui, depuis l'accession au pouvoir à Kigali de l'ancienne rébellion FPR (Front patriotique rwandais) en juillet 1994, ont évoqué la possibilité de la voir amorcer un processus démocratique⁴.

On ne saurait dire que les résultats de l'élection présidentielle du 4 août 2017 indiquent un tel projet de la part du régime de Kigali. Paul Kagame, réélu, l'a emporté avec 98,79% des voix, tandis que ses deux adversaires, Philippe Mpayimana et Frank Habineza, se sont partagé respectivement 0,73% et 0,48% des suffrages. Le score néosoviétique du président est en réalité sans surprise, car il s'inscrit dans le cadre d'un scénario verrouillé, bien rodé et, partant, prévisible. Lors des deux précédentes élections à la tête de l'État, en 2003 et 2010, Paul Kagame avait recueilli 95,05% et 93,08% des voix, et ses adversaires, 3,62% et 1,03% dans le premier cas, 5,15%, 1,37% et 0,40% dans le second. Comme en 2003 et en 2010, le résultat ne faisait aucun mystère : « Ce serait mentir

que de prétendre ignorer le résultat de l'élection présidentielle », n'avait pas hésité à déclarer le président dès le 14 juillet⁵. Ce faisant, il ne prenait aucun risque : il savait que, comme lors des deux élections présidentielles précédentes, les représentants de la véritable opposition ne pourraient participer à l'élection⁶. Ils sont soit six pieds sous terre, soit en prison, soit en exil par souci de sécurité. D'autre part, il n'ignorait pas que ses deux concurrents ne présentaient aucun danger : candidats sans envergure, peu connus et ne remettant nullement en cause les fondements du régime⁷, ils étaient fortement défavorisés par leur manque de moyens face à la puissance financière du FPR et par la limitation de la campagne électorale à trois semaines. Enfin, la Commission électorale nationale (NEC), qui impose des règles de validation des candidatures draconiennes pour les petits candidats⁸, s'était chargée d'éliminer le seul adversaire dont le discours constituait une critique articulée, argumentée et pertinente du régime et de son idéologie, Diane Rwigara⁹.

L'édification d'une hégémonie

Paul Kagame pouvait d'autant plus dormir sur ses deux oreilles que le climat préélectoral régnant dans le pays était peu propice à la contestation. L'organisation internationale de défense des droits de l'homme Amnesty International en rendait compte en ces termes un mois avant l'élection : « Les attaques dirigées contre l'opposition politique, les médias indépendants, la société civile et les défenseurs des droits de l'homme ont créé une atmosphère de peur, plantant le décor pour l'élection qui vient. Cependant que les assassinats et les disparitions forcées se poursuivent en 2017, le souvenir de tels actes de violence, renforcé par l'absence d'enquêtes et de poursuites qui les ont suivis, garantit que les critiques potentiels s'astreignent à l'autocensure¹⁰. »

Dans son rapport, Amnesty faisait remonter l'origine d'un tel climat à l'arrivée au pouvoir du FPR, en juillet 1994. À vrai dire, c'est à la fondation de l'organisation politico-militaire, en 1987, qu'il conviendrait de remonter. La longue marche vers le pouvoir de la rébellion constituée en Ouganda par les descendants des Tutsis chassés du Rwanda en 1959 fut marquée par la détermination de ses responsables à conquérir par les armes puis exercer un pouvoir exclusif, qui interdisait l'existence de tout espace démocratique. Après son offensive sur le nord-est du pays, en 1990, sa stratégie diplomatique et militaire répondit pendant quatre ans aux impératifs attachés à cet unique objectif, y compris durant le génocide des Tutsis du printemps 1994. Après que la communauté internationale fut laborieusement parvenue à amener les deux protagonistes – le FPR et le gouvernement du président Juvénal Habyarimana – à signer des accords de paix, dits d'Arusha, et à s'engager dans une période de transition censée déboucher sur des élections nationales, la rébellion n'eut de cesse – mais les extrémistes du camp opposé le lui rendirent bien – de faire capoter les accords. Ceux-ci soumettaient en effet son avenir politique à une échéance

démocratique sur laquelle pèserait nécessairement l'appartenance ethnique, et donc le poids de la population hutue¹¹.

Une fois parvenu au pouvoir, le FPR se retrouva dans une situation politique très inconfortable. Ses responsables avaient toujours vécu en exil et avaient perdu leurs racines locales rwandaises. Le Rwanda et les préoccupations de sa population leur étaient étrangers et certains d'entre eux, tel Paul Kagame, avaient occupé de hautes fonctions au sein du gouvernement et de l'armée ougandais. Leur lutte armée avait par ailleurs été vécue comme une malédiction par une grande partie de la population, déplacée, exilée, massacrée par leurs troupes¹², tandis qu'une part importante de celle-ci avait participé aux massacres de ceux qu'ils prétendaient avoir sauvés, les Tutsis. C'est peu dire, par conséquent, que la base politique du FPR était étroite, y compris parmi les Tutsis de l'intérieur.

Afin d'être en mesure d'entreprendre et de réaliser le projet qu'ils commençaient à élaborer, Paul Kagame et le FPR s'attachèrent dès lors, au lendemain de la victoire, à construire progressivement le pouvoir absolu que cette situation rendait nécessaire. Cette entreprise d'édification d'une hégémonie politique fut jalonnée par plusieurs étapes que ponctuèrent quelques dates importantes. L'instauration d'un gouvernement d'union nationale en juillet 1994 ouvrit une période de transition et de partage du pouvoir entre le FPR et quatre partis politiques, qui avaient été signataires des accords d'Arusha. C'est sous l'égide de ces derniers que cette période fut placée, et son terme était par conséquent censé marquer l'ouverture d'un processus démocratique. L'année 2003 vit en effet se dérouler les premières élections nationales postgénocide, présidentielle et législatives, tandis que le pays se dotait d'une nouvelle Constitution. Dans les années qui suivirent, des élections locales et de nouvelles élections parlementaires furent organisées à fréquence régulière, mais les dates cruciales au regard de l'état de la démocratie au Rwanda furent 2010, avec la deuxième élection présidentielle, et 2016, année au cours de laquelle fut organisé un référendum portant sur la Loi fondamentale nationale.

Tout au long de ces années, Paul Kagame et le FPR mirent en œuvre leur projet hégémonique par divers moyens, dont la caractéristique commune était d'illustrer le choix qu'ils avaient fait de privilégier une voie autoritaire pour le développement du pays, au détriment d'un cheminement démocratique¹³. Ils se donnèrent tout d'abord comme objectif de parvenir à exercer un monopole sur l'ensemble des leviers nationaux du pouvoir. L'union nationale et le partage du pouvoir que le gouvernement de juillet 1994 devait incarner ne furent de fait, dès le premier jour, qu'une fiction. En redonnant à la fonction de président de la République les pouvoirs au sein de l'exécutif que les accords d'Arusha lui avaient enlevés, en s'octroyant une minorité de blocage au sein du gouvernement et en s'assurant qu'il serait majoritaire au Parlement, le FPR se réserva l'exclusivité

de l'exercice du pouvoir.

Depuis, les responsables rwandais sont allés plus loin dans cette volonté d'établir leur mainmise sur le pays. D'une part, une grande partie des postes de responsabilité essentiels dans l'appareil de l'État ont été graduellement investis par le FPR et des personnalités tutsies. Aujourd'hui, deux tiers de ces postes sont occupés par des Tutsis, tandis que 80% des fonctions gouvernementales sont assurées par des hommes ou des femmes politiques membres du FPR. Lorsqu'une personnalité hutue occupe une position d'autorité – ainsi est entretenue la fiction d'un partage du pouvoir –, elle est le plus souvent placée sous la tutelle discrète d'un collègue tutsi, véritable responsable en l'occurrence¹⁴. Cette concentration du pouvoir est telle que les décisions essentielles sont prises non pas au sein du gouvernement, mais à l'intérieur du petit cercle que forment autour du président Kagame un groupe de personnalités tutsies anglophones. D'autre part et parallèlement, l'accession de Paul Kagame au pouvoir absolu aura été continue et irrésistible. Vice-président – mais réel détenteur du pouvoir – et ministre de la Défense en 1994, il s'empare de la présidence du FPR en 1998, puis de la présidence de la République par intérim en 2000, se fait élire président en 2003, réélire en 2010, avant de provoquer l'amendement constitutionnel qui lui a permis de postuler à un troisième mandat au mois d'août et qui lui ouvre en théorie la voie pour pouvoir demeurer à la tête de l'État jusqu'en 2034¹⁵.

Le deuxième outil du FPR et de son chef dans leur quête de domination absolue fut, logiquement, l'élimination graduelle de toute dissidence et de toute concurrence politiques, tant au sein de leurs propres rangs et du gouvernement que dans le cadre de l'espace national. Dès 1995, une crise gouvernementale permit l'éviction du gouvernement de voix démocrates, critiques de l'action du FPR dans le pays, parmi lesquelles le Premier ministre et le ministre FPR de l'Intérieur. En 1998, ce fut au tour de celui qui jouait le rôle de principal alibi hutu au sein du FPR, Alexis Kanyarengwe, alors président de l'organisation, d'être écarté. Deux ans plus tard, en 2000, la démission forcée du président de l'Assemblée nationale, Joseph Sebarenzi, Tutsi rescapé du génocide, allait permettre à Paul Kagame de se débarrasser de la présence gênante d'un avocat de l'instauration d'un État de droit et de l'équilibre des pouvoirs¹⁶. Trois mois plus tard, c'est le président de la République, Pasteur Bizimungu, un Hutu, qui abandonnait ses fonctions, avant d'être emprisonné quelques mois plus tard.

Par ailleurs, les partis politiques autres que le FPR furent neutralisés ou vidés de leur substance. Dans l'immédiat après-génocide, un premier pas fut accompli au moyen de l'interdiction de leurs activités – ce qui n'empêcha naturellement pas le FPR de continuer à mener les siennes. Le véritable tournant fut pris en 2003, à la faveur des élections nationales. Le Mouvement démocratique républicain (MDR), seul parti qui exprimait des positions divergentes de celles du

FPR sur certains sujets tout en participant au gouvernement, fut tout bonnement interdit quelques mois avant les élections sur proposition du Parlement. L'espace politique rwandais fut ainsi définitivement fermé. Aucune véritable formation d'opposition crédible n'a été depuis en mesure de se présenter devant les électeurs, aucune nouvelle formation potentiellement d'opposition n'a pu se créer. En revanche, les maîtres du Rwanda ont fondé une structure, le Forum de concertation des partis politiques, dont le but officiel est d'incarner et de garantir le partage du pouvoir sous le régime du consensus. C'est une illusion qu'incarne et garantit en fait cette structure, car elle regroupe autour du FPR huit des formations officiellement agréées, c'est-à-dire qui se situent dans la ligne idéologique et politique du Front. Il s'agit là pour le pouvoir d'un efficace outil de contrôle du champ politique et du discours que produit celui-ci, outil qui lui permet en même temps d'imposer à tous ses positions politiques et idéologiques. Dès lors, il restait à Paul Kagame et au FPR à s'assurer que la suppression de la vie des Rwandais du dialogue démocratique et du débat contradictoire fût totale. Cet objectif fut atteint au moyen de l'étouffement de la société civile et de ses organisations, dès 2004, et du musellement de la presse indépendante¹⁷.

Troisième outil de domination du régime FPR et de son président : le contrôle politique de la population. Il s'exerce à la fois au moyen du quadrillage militaire du territoire national par les forces de l'appareil sécuritaire – armée, services de renseignement, forces supplétives locales –, de l'omniprésence sur le terrain des cadres du FPR et de l'action zélée de surveillance de la population menée par des autorités locales étroitement dépendantes du pouvoir central. Ce volet s'accompagne d'une politique répressive d'une grande brutalité, qui s'exerce aussi bien à l'encontre des organisations politiques d'opposition non autorisées que de la population : tueries de masse dans la période postgénocide immédiate, assassinats, incarcérations, détentions arbitraires dans des lieux clandestins, disparitions forcées, intimidation et harcèlement constituent autant d'éléments d'un arsenal abondamment documenté¹⁸, déployé avec vigueur afin de prévenir ou combattre l'expression de toute opposition, de toute critique, de toute dissidence. La peur que suscitent de telles pratiques au sein de la population est un élément dissuasif très efficace, mais celui-ci se complète naturellement par l'utilisation de l'arme législative, qui représente le quatrième instrument de pouvoir des responsables rwandais. Ceux-ci exploitent en effet politiquement le génocide *via* l'interdiction de toute mention des ethnies et surtout *via* deux lois, l'une de 2001 portant sur le crime de « divisionnisme », l'autre de 2008 visant quant à elle à réprimer la propagation de l'« idéologie du génocide ». En raison du flou et de l'imprécision qui caractérisent la définition de chacun des deux crimes, ces lois, censées stigmatiser l'antagonisme ethnique, mettent l'État rwandais en mesure de criminaliser, au nom de la réconciliation et de l'unité nationale, tout discours, écrit, opinion ou acte politiques marquant un désaccord de fond avec les politiques, l'idéologie et la vision de l'histoire rwandaise du gouvernement¹⁹.

Dernier mécanisme au service de l'hégémonie du FPR et de son président, les élections, en particulier présidentielles. Elles sont invariablement pour le pouvoir l'occasion d'affirmer aux yeux de tous, à l'intérieur comme à l'extérieur, à la fois la popularité dont jouirait Paul Kagame et le total contrôle qu'il exerce sur la situation de son pays. Chaque exercice électoral vient consolider et renforcer l'emprise du président sur l'État. Ainsi que celui d'août dernier en a apporté un nouveau témoignage, les résultats ont pour fonction d'afficher un plébiscite²⁰, tandis que la campagne électorale offre l'occasion de décrire des meetings du candidat attirant les foules dans une atmosphère de liesse, ce qui offre un contraste saisissant avec la campagne de ses adversaires, caractérisée par une extrême faiblesse de la participation populaire²¹. Pour le président Kagame et son régime, ces moments sont l'occasion de marquer les esprits par une démonstration de force. Les partis satellites du FPR au sein du Forum de concertation, dans une totale sujétion, soutiennent en effet unanimement le candidat et ne manquent pas d'exprimer ce soutien avec ardeur²². Les partis d'opposition, quant à eux, ne pouvant participer à l'élection parce que les autorités refusent de les enregistrer comme organisations légales, restent inaudibles. Leurs leaders, tels Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées-Inkingi (FDU-Inkingi), Bernard Ntaganda, leader du Parti social-Imberakuri (PS-Imberakuri) ou Déogratias Mushayidi, président du Parti démocratique du peuple-Imanzi (PDP-Imanzi), sont réduits au silence, qu'ils soient placés sous contrainte judiciaire, écartés de la direction de leur parti au moyen de manœuvres politiciennes, ou emprisonnés. Enfin, les échéances électorales sont toutes marquées par un regain de violence répressive, tant légale qu'illégale, visant toute forme de contestation politique du régime. L'élection du mois d'août n'y a pas fait exception, à un degré moindre que celle de 2010 toutefois²³.

Il pourrait dans ces conditions paraître étonnant que le régime estime nécessaire de fausser les élections de manière systématique. Les témoignages sont de fait nombreux, qui décrivent irrégularités, manipulations, fraudes, bourrages d'urnes et manœuvres d'intimidation²⁴. En réalité, les dirigeants rwandais tiennent à la nature plébiscitaire de leurs résultats électoraux, qui constitue à leurs yeux un message à l'intention de leurs opposants déclarés ou potentiels, qu'ils se trouvent au Rwanda ou à l'étranger. Or, ils ont conscience de la part de la participation populaire massive à leurs meetings de campagne qui revient aux capacités organisationnelles du FPR, au fatalisme, à la contrainte ou à la peur. S'ils revendiquent officiellement l'adhésion de la population à leurs politiques, leur confiance sur ce point reste des plus limitées.

Démocratie en trompe-l'œil et stratégie du mensonge

Les conditions et les résultats de l'élection présidentielle du mois d'août 2017 ont ainsi été à la fois la résultante et l'illustration de la volonté des dirigeants rwandais d'exercer un contrôle absolu sur

le champ politique national et son évolution. Que, en dépit de ce qui vient d'être décrit, l'hypothèse d'une démocratisation du Rwanda dans un délai raisonnable puisse persister s'explique cependant par deux facteurs convergents.

Paul Kagame et le FPR ont toujours eu conscience que l'avenir de leur mouvement, au temps de la rébellion, puis celui du Rwanda et de son développement par la suite, dépendait de l'image d'eux-mêmes et de leur pays sur la scène internationale. Au début des années 1990, le FPR avait ainsi inscrit l'instauration de la démocratie – objectif en principe primordial aux yeux de la communauté internationale – au cœur de son programme en six points. Il n'avait jamais manqué de rassurer la communauté internationale à cet égard, semblant en particulier se plier au processus d'Arusha. Une fois le pouvoir conquis et la reconstruction du pays engagée, la forte dépendance aux flux de financement de l'aide internationale que la conduite de cette tâche rendait nécessaire – aujourd'hui encore, l'aide extérieure représente 30 à 40% du budget national²⁵ – imposa au nouveau régime de paraître traduire dans les faits ses intentions démocratiques. C'est ce qu'il entreprit dès 1999, en organisant les premières élections locales postgénocide.

L'exercice consistait pour le régime à créer et entretenir la fiction consistant à faire croire qu'il s'engageait dans un processus démocratique. Il fallait présenter aux donateurs internationaux une façade démocratique au moment même où, comme nous l'avons montré, on bâtissait une dictature. La Constitution de 2003²⁶, la tenue à fréquence régulière d'élections locales, parlementaires, présidentielles, le Forum de concertation des partis politiques donnèrent l'illusion que des institutions démocratiques, pluralistes et inclusives, se mettaient progressivement en place²⁷. L'élection du mois d'août a montré combien cette illusion était entretenue dans les moindres détails. Des primaires du FPR ont été organisées à chacun des échelons de l'administration territoriale, jusqu'à l'adoubement final du Congrès national²⁸. Le dépôt de candidature de Paul Kagame a été mis en scène²⁹, tandis que le quotidien *The New Times*, porte-voix du gouvernement, s'est chargé de la dramaturgie de la campagne électorale du candidat. La fiction d'une opposition politique reste entretenue, puisque c'est ainsi que sont présentés les partis politiques qui participent au Forum de concertation : « Mon job est de permettre à une opposition d'exister dans le cadre de la loi », déclarait Paul Kagame il y a peu³⁰. Au demeurant, il peut arriver à ces partis de sacrifier à la cause de la démocratie en se présentant contre le président, dans le but non pas de voir leur représentant élu, mais d'apporter un semblant de crédibilité au processus électoral en cours³¹. Les petits candidats tels que ceux en lice au mois d'août dernier jouent un rôle similaire, mais à leur corps défendant.

Le second facteur explicatif des illusions que peuvent encore entretenir certains sur les intentions démocratiques du régime de Kigali relève du domaine de la rhétorique. Face aux critiques

embarrassantes qu'ont pu ou peuvent encore leur valoir sur la scène internationale telle ou telle question intérieure ou extérieure, les responsables rwandais déploient invariablement une stratégie articulée autour du mensonge. Elle consiste dans un premier temps à énoncer des affirmations contre toute évidence ou à se lancer dans des réfutations qui relèvent du déni de réalité. Il en était déjà ainsi à l'époque de la lutte armée, lorsque des doutes sur les objectifs du FPR étaient exprimés : celui-ci assurait qu'il n'avait « aucune intention de créer un gouvernement dominé par les Tutsis mais œuvrerait au contraire en faveur d'une coalition rassemblant l'ensemble des partis et des groupes ethniques³² ». Il en fut encore ainsi en 2012, au moment où un groupe d'experts des Nations unies révéla que Kigali dirigeait, armait et entraînait une rébellion au Kivu voisin, le M23³³. Le gouvernement nia tout en bloc, accusant les experts d'avoir rédigé un rapport malhonnête, partial, fondé sur des sources peu fiables et manquant de preuves tangibles³⁴. Il en est toujours ainsi aujourd'hui lorsque Paul Kagame assure que le Rwanda est une démocratie³⁵ et qu'il se porte garant de l'égalité de traitement des candidats à la présidence³⁶ ; ou lorsque la ministre des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, déclare que l'écoute du peuple constitue un pilier essentiel de la politique du gouvernement³⁷.

La séquence du référendum constitutionnel aura à cet égard été édifiante. Il s'agissait donc pour Paul Kagame de pouvoir accomplir un troisième mandat à la tête de l'État, alors que la Constitution qu'il avait lui-même fait ratifier par le Parlement le lui interdisait. Bien que la décision fût prise dès septembre 2010, un mois après l'élection présidentielle³⁸, puis confirmée en 2013 lorsqu'un ministre fut limogé pour s'être déclaré favorable dans la presse internationale à un retrait du président³⁹, il fallut, là encore, se résoudre à présenter au monde une mise en scène démocratique. Des pétitions « spontanées » en faveur d'une révision de la Constitution (plus de 3 millions de signatures recueillies), une tournée de parlementaires dans les provinces et un vote du Parlement ouvrant la voie au référendum (98,3% de oui) furent organisés⁴⁰. Tout au long de la séquence, Paul Kagame n'eut de cesse de répéter combien il était réfractaire à l'idée d'un troisième mandat et résolu à se soumettre à la Constitution⁴¹. C'était contre son gré, confia-t-il peu après le référendum, qu'il se représenterait, parce que le peuple rwandais, démocratiquement consulté, le forçait à s'y résoudre⁴².

Le mensonge péremptoire, arme stratégique systématique, s'accompagne par ailleurs fréquemment, chez les responsables rwandais, et Paul Kagame en particulier, d'une évocation du génocide⁴³. L'instrumentalisation de celui-ci a pour fonction, non seulement de mettre la question concernée en perspective, mais également de renvoyer la communauté internationale à ses turpitudes de l'époque du génocide : vous avez à ce moment-là perdu toute légitimité à nous donner des leçons, lui rappelle-t-on.

Il apparaît ainsi que la vitrine démocratique que Kigali s'efforce de présenter et le discours offensif tenu par le régime suffisent à ceux qui, gardant à l'esprit la tragédie subie par le pays en 1994 et la nécessité d'une reconstruction rapide dans la stabilité, ont choisi de mener leurs actions comme s'ils pensaient que la démocratisation demeurerait une partie intégrante du premier pilier de la Vision 2020⁴⁴. Institutions financières internationales, pays donateurs et diplomates ont acquiescé au pari que leur présentait Kigali : l'histoire du Rwanda et des divisions qui l'ont déchiré justifierait un autoritarisme sacrifiant aujourd'hui la démocratie et les droits de l'homme au développement économique et social ainsi qu'à la réconciliation. La stabilité, la lutte contre la pauvreté, la santé publique et l'unité nationale seraient aujourd'hui les préoccupations prioritaires.

Un pari risqué

Une étude attentive de la culture et des idées du FPR et de son président montre qu'il n'existe en fait pas, dans l'esprit de l'élite aujourd'hui au pouvoir à Kigali, d'authentique projet démocratique pour le Rwanda à court, moyen ou long terme.

Ces dirigeants ont tout d'abord, pour des raisons politico-historiques, un rapport à la démocratie marqué par la défiance, voire l'hostilité. Cela est d'une part lié à l'étroitesse originelle de la base politique du FPR⁴⁵, d'autre part à la conviction que le génocide des Tutsis fut grandement favorisé par l'éclosion dans le pays, en 1991, du multipartisme et la mobilisation ethnique dont il fut porteur. Enfin, les responsables rwandais portent un regard paternaliste et quelque peu méprisant sur la population paysanne, à leurs yeux ignorante et immature⁴⁶. En outre, le passé et l'expérience militaires pèsent ici d'un poids considérable. Paul Kagame et les décideurs qui l'entourent ont été formés et ont remporté des victoires dans les maquis de l'avant-garde révolutionnaire de Yoweri Museveni, en Ouganda, au sein de l'armée ougandaise plus tard, et durant les années de guérilla rwandaise. Ce sont des militaires qui croient au « pouvoir de transformation de la force⁴⁷ ». Ils considèrent qu'il ne peut advenir de véritable changement qu'à marche forcée⁴⁸ et supervisé par un appareil sécuritaire efficace. Paul Kagame, un temps directeur adjoint des services de renseignements militaires ougandais, était unanimement décrit par ses soldats-guérilleros comme un homme « dur, étranger au compromis, obsédé par la discipline⁴⁹ ».

Enfin, loin d'être l'homme d'action essentiellement pragmatique souvent décrit, le président partage avec son premier cercle une idéologie très articulée. Le récit de l'histoire rwandaise que celle-ci véhicule est celui d'un passé précolonial où les Rwandais auraient vécu dans l'union et l'harmonie. La colonisation aurait brisé l'une et l'autre en divisant artificiellement la société en ethnies, division qui, par la suite, aurait mené au génocide. Le retour à l'âge d'or passerait ainsi par l'éradication de l'ethnisme et de ses divisions, la génération de la réconciliation nationale et, étape

ultime, la recréation de l'unité disparue que celle-ci préparerait. Dans cette perspective, les Rwandais devraient être rééduqués dans leur esprit et leur comportement, formés à ne plus penser et agir en fonction de leur origine ethnique⁵⁰ mais en tant que Rwandais uniquement, en tant que citoyens dotés d'une conscience collective et nationale⁵¹. Plus généralement, toute source de division devrait être proscrite du champ social, en particulier la démocratie à l'occidentale⁵². Par ailleurs, afin que l'œuvre de réconciliation puisse se fonder sur des bases matérielles solides, le développement économique et social du pays constituerait, à côté de celle-ci, l'autre priorité, chargée d'éliminer la pauvreté, source majeure de tensions et de manipulations. La démocratie à la rwandaise, celle qui « n'implique pas l'existence de conflits⁵³ », s'incarnerait dans l'interaction entre la volonté populaire et le « leadership éclairé⁵⁴ » du gouvernement, expression ultime de cette volonté⁵⁵.

Il n'y a assurément plus aucune place pour la démocratie dans le projet du régime rwandais⁵⁶. On y trouve en revanche, au nom de la « spécificité » de l'histoire rwandaise⁵⁷, l'idée de la présence pérenne, à la tête de l'État, d'une élite investie par ses propres soins d'une mission à accomplir. Le récit historique et l'argumentaire idéologique que cette élite a produits légitiment et justifient son hégémonie en même temps que ses actes. Détentrice du monopole de la vérité – « Il n'y a qu'une seule vérité et nous la connaissons », affirme un haut responsable en 2004⁵⁸ –, victorieuse du génocide⁵⁹ et experte dans la génération de la croissance économique et la fourniture de services, elle est fondée à guider la population car elle garantit sa sécurité et sa prospérité futures. Ainsi s'explique l'investissement de la majeure partie des postes de responsabilité de l'appareil de l'État par cette élite FPR et tutsie, investissement que l'interdiction de toute mention publique des ethnies vient commodément protéger contre l'accusation de réintroduction d'une logique ethnique.

Ainsi s'expliquent également la répression politique et le contrôle social étroit exercés au nom de l'unité nationale, valeur cardinale, par un État autoritaire et coercitif omniprésent⁶⁰. Les opposants et dissidents, sous l'empire de l'ignorance⁶¹, menacent de réveiller les antagonismes passés et mettent en péril la politique d'unité nationale et de réconciliation⁶². Ce sont des criminels qui doivent être traités comme tels⁶³. La répression politique, ainsi menée au nom de la criminalisation du discours ethnique, procure au régime le temps nécessaire à la transformation sociale, humaine et économique qu'il vise, et protège dans l'intervalle la population tutsie d'une situation où les masses hutues pourraient de nouveau s'en prendre à elle. C'est précisément là qu'intervient le dispositif de dé-ethnisation par la rééducation imposée à celles-ci. L'organisme d'État chargé de la refonte des mentalités, la Commission d'unité nationale et de réconciliation (NURC), les camps de solidarité dits *ingando*, les programmes scolaires, au sein desquels l'enseignement du génocide est transversal⁶⁴ s'assurent que, « tels des bébés⁶⁵ », les citoyens ordinaires sont placés sur la voie

de l'unité.

Une seule question semble finalement compter : le pari engagé, celui du sacrifice de la démocratie au profit du développement et de la réconciliation, est-il à la fois sur une bonne voie et tenable à long terme ?

À en croire le régime, ses partisans et bon nombre d'observateurs, le développement socioéconomique du Rwanda relèverait du « miracle ». Tous soulignent la forte croissance de l'économie, une réduction significative de la pauvreté et des inégalités, l'excellence des indicateurs sociaux. Les mêmes affirment que la réconciliation des Rwandais est accomplie ou en passe de l'être et évoquent un peuple qui aurait retrouvé son unité. Il nous semble quant à nous que cette description de la situation du Rwanda ne correspond pas à la réalité. S'agissant du premier point, nous reconnaissons bien volontiers que, depuis la fin du génocide, des progrès remarquables ont été accomplis dans les domaines économique et social. Mais le pays, où le réseau électrique ne couvre que 24,5% de la population, reste l'un des plus pauvres du monde et figure au rang des huit pays les plus inégalitaires⁶⁶. Son développement est avant tout urbain et s'incarne dans la modernisation de la capitale, Kigali. Le redressement est par ailleurs fragilisé par la dépendance du Rwanda à l'aide extérieure et d'importantes difficultés structurelles, à la fois économiques et en termes d'emploi. Ces faiblesses se trouvent en outre considérablement aggravées par le mode de développement néolibéral et inégalitaire mis en œuvre par les autorités. Ainsi que des enquêtes de terrain l'ont montré, la modernisation de l'un des piliers stratégiques de la Vision 2020, le secteur agricole, qui emploie entre 80 et 90% de la population active – des Hutus pour l'essentiel –, ne bénéficie qu'à la minorité la plus aisée des foyers paysans et contribue à accroître la pauvreté et l'insécurité alimentaire de la majorité des petits paysans⁶⁷.

Les statistiques et déclarations gouvernementales, qui revendiquent quant à elles une réduction significative de la pauvreté et des inégalités sur les dernières années⁶⁸, semblent certes contredire les résultats de ces travaux. Mais leur fiabilité a été mise en cause à plusieurs reprises, notamment par le chercheur belge Filip Reyntjens⁶⁹. Selon celui-ci, le gouvernement aurait procédé à un changement de méthodologie qui lui permettrait de dissimuler l'état réel de la pauvreté et des inégalités, qui seraient en réalité en augmentation. Le rapport à la vérité qu'entretiennent les dirigeants rwandais, dont nous avons vu qu'il était particulier, rend cette hypothèse plausible. Le régime de Kigali sait l'importance que revêt, aux yeux des bailleurs de fonds, la bonne tenue de ces deux indicateurs, qui leur permet de justifier les importants transferts financiers consentis au Rwanda depuis 1994. Il sait également que la poursuite de ses projets dépend fortement de son accès à ces fonds.

Sur le second point, la réconciliation, le discours officiel – « La réconciliation est quasiment accomplie »⁷⁰ – ne résiste pas à l'analyse de la réalité quotidienne des Rwandais. Afin d'être authentique, la démarche de réconciliation engagée aurait dû reposer sur une recherche sincère de la vérité concernant l'ensemble des violations des droits humains accomplies durant les quatre années de guerre civile et le génocide⁷¹. Il eût fallu un réel partage du pouvoir, qui eût permis un dialogue intercommunautaire où chacun eût écouté et entendu le récit de l'autre. Or, la politique que mène l'État est fondée sur un récit de ces années qui n'en retient que le génocide des Tutsis tout en criminalisant collectivement l'ensemble de la population hutue, et non pas les seuls criminels – les extrémistes hutus et une partie de cette population⁷². Les massacres de masse systématiques subis par celle-ci de la part des troupes du FPR sont passés sous silence, ses morts ne sont pas publiquement commémorés et les criminels restent impunis. Légitimité et hégémonie du régime obligent : il n'est, au Rwanda, de victimes officielles que tutsies et de criminels officiels que hutus.

Le gouvernement agit en la matière comme il le fait en toute chose : le mode de réconciliation est imposé à la population depuis le sommet de l'État, unilatéralement, sans qu'elle soit consultée ou ait son mot à dire. La réconciliation, ainsi décrétée, produit un processus contraint qui, parce qu'il s'appuie sur un récit qui ne correspond pas à leur vérité, n'est pas authentiquement vécu par la plupart des individus. Il s'agit bien davantage d'une cohabitation forcée. Il en va de même du mode de transformation des esprits et des relations sociales, comme de celui de diffusion des réformes structurelles : ils se caractérisent par leur nature autoritaire et paternaliste. Le projet social et l'idéologie qui le sous-tend, la fin décrétée des ethnies et les mesures et activités visant à édifier l'unité nationale, les changements radicaux dans le domaine agricole⁷³ sont plaqués artificiellement sur la réalité quotidienne du paysan rwandais sans qu'aucun dialogue national ou local, qui eût visé son adhésion ou son appropriation de ce qu'au contraire il subit, n'ait préalablement été engagé. Considéré comme un objet malléable, passif, sans aspirations ni pensée personnelle, ce paysan ne se sent partie prenante ni de la réconciliation prônée par les autorités, ni de l'édification de l'unité nationale, encore moins de la transformation du pays. Elles lui apparaissent comme ressortant des directives d'un pouvoir central urbain et ignorant de sa vie quotidienne, et il les ressent comme autant de contraintes auxquelles il est tenu de se soumettre sous la supervision étroite des autorités locales.

Ainsi, la majorité rurale et hutue de la population vit dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté pour une part significative – 60% en 2014⁷⁴ –, et il semble que, dans bon nombre de cas, elle voit cette pauvreté s'accroître. Des études témoignent de la perception qu'ont de nombreux paysans d'une dégradation de leurs conditions de vie et d'un creusement des inégalités et décrivent le sentiment d'exclusion et d'insécurité croissant qui gagne ces démunis et déclassés en l'absence de mesures

publiques correctives – y compris dans des zones où les services de santé et d'éducation se sont améliorés. De plus, la politique menée par l'État en matière de réconciliation nationale, loin de promouvoir l'unité, engendre au sein de la population frustration, ressentiment et rejet. Elle polarise et clive à la fois, réintroduisant une logique ethniste.

Cela d'autant plus que le paysan, s'il tourne ses regards vers le sommet de l'État, s'aperçoit que la fin des ethnies se traduit par la mainmise sur le pays d'une élite tutsie, souvent anglophone. Il ne lui échappe pas que la croissance économique profite surtout à la population urbaine, souvent tutsie. Il prend conscience du fait que le rôle dévolu aux Hutus – citoyen ordinaire ou membre de l'élite politique – dans le Rwanda nouveau est un rôle subordonné, que détermine la stigmatisation collective, relative à l'exécution du génocide, qui pèse sur eux. De nouveau, c'est un processus ethniste qui se dessine, là où les autorités proclamaient avoir éradiqué les maux du passé. Face à cette situation, le paysan ne peut que constater que le FPR s'est approprié tous les pouvoirs et exerce un contrôle absolu sur sa personne par l'intermédiaire des autorités locales. Le champ politique est clos, la libre expression criminalisée au nom de l'unité nationale, les leaders politiques hutus emprisonnés ou en exil. Si bien qu'au moment où se recrée une situation d'antagonisme ethnique, la population rwandaise se trouve privée de tout moyen pacifique et constitutionnel de faire entendre ses griefs ou de provoquer des changements. L'universitaire canadienne Susan Thomson a relaté comment ce paysan, tout condamné au silence qu'il soit par la répression étatique, manifeste par des moyens détournés, dans le cadre d'activités qui lui sont imposées, son opposition à la politique d'unité nationale et de réconciliation⁷⁵. De même, face au discours officiel, existe un discours populaire divergent, privé et dissimulé, par lequel le Rwandais ordinaire exprime ses désaccords quant aux politiques publiques. Ce discours révèle la persistance de l'ethnicité comme facteur central de l'identité. Il met au jour des logiques d'appartenance à un groupe plutôt qu'à une nation, logiques propices à l'exacerbation des tensions et à l'exercice de manipulations. Il souligne que la réconciliation que célèbrent les responsables rwandais est une réconciliation de façade qui ne produit qu'une apparence d'unité et que la fin des ethnies n'est qu'une réalité de surface⁷⁶.

Le moins que l'on puisse dire, par conséquent, est que le pari engagé se trouve en mauvaise posture. Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, la stabilité du Rwanda paraît loin d'être aussi solide que beaucoup l'affirment. On ne peut que s'interroger sur la capacité des politiques répressives et coercitives de l'État à contenir une situation qui apparaît aussi explosive et qui place le pays et les progrès accomplis à la merci de n'importe quelle crise majeure, politique ou économique. Cela d'autant que la réanimation du paramètre ethnique accroît les dangers qui accompagneraient tout nouveau conflit interne. Les causes structurelles d'une éventuelle confrontation restent présentes et un observateur évoquait récemment comme probable une

nouvelle conflagration dans l'avenir⁷⁷. Dans ces conditions, il apparaît que la communauté internationale et les pays donateurs, qui ont laissé carte blanche au régime en matière de démocratie et de droits de l'homme et l'ont ainsi conforté dans les politiques menées, ont pris un pari risqué et lourd de responsabilités.

1. Department for International Development, *Rwanda : Country Assistance Plan 2003-2006*, Londres, 2004, p. 12.
2. Esther Marijnen, Jaïr van der Lijn, « Rwanda 2025 : Scenarios for the Future Political Stability of Rwanda », in Maddalena Campioni, Patrick Noack (éd.), *Rwanda Fast Forward : Social, Economic, Military and Reconciliation Prospects*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2012, p. 23.
3. Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Consolider les acquis démocratiques au Rwanda*, New York, 2013.
4. « Il y a de l'espoir pour la démocratie au Rwanda », écrivait dans *Newsweek* un journaliste en juillet dernier (Tonny Onyulo, « Savior or Dictator ? Government Critics Challenge Rwanda's One-Party State and President ahead of Election », 12 juillet 2017).
5. RFI, « Présidentielle au Rwanda : pour Paul Kagame l'élection est déjà "jouée" », 14 juillet 2017. En mars 2003, il exprimait déjà la même certitude : « Je peux vous assurer que le résultat des élections est connu » (discours de Rebero, 1^{er} mars 2003, in Filip Reyntjens, *Political Governance in Post-Genocide Rwanda*, New York, Cambridge University Press, 2013, p. 31). Sept ans plus tard, c'est la mission d'observation de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui dressait le même constat (OIF, *Élection présidentielle du 9 août 2010 au Rwanda. Rapport de la mission francophone de mission et de contacts*, Paris, 2010, p. 3).
6. En 2003, l'ancien Premier ministre du gouvernement d'union nationale mis en place en juillet 1994, Faustin Twagiramungu, avait toutefois pu présenter sa candidature. Mais le gouvernement FPR avait pris soin à la fois d'interdire son parti et de saboter sa campagne électorale (Filip Reyntjens, *op. cit.*, pp. 26-27, 30-32).
7. En campagne dans le nord du pays, Frank Habineza, candidat du Parti vert démocratique du Rwanda, se déclarait fier, le 19 juillet, de la transformation du pays accomplie par le FPR (Jean d'Amour Mbonyinshuti, « Rwandans proud of FPR-led gains but can do with change - Habineza », *The New Times*, 20 juillet 2017). Pour sa part, Philippe Mpayimana, troisième protagoniste et candidat indépendant, avait bien du mal à véritablement critiquer le gouvernement sortant (B. Kimenyi, J. Habimana, « Mpayimana faces tough questions as presidential campaign starts », *The New Times*, 15 juillet 2017).
8. Ils doivent recueillir 600 signatures, dont au moins 12 dans chacun des 30 districts que compte le pays. La difficulté de la tâche, dans un pays comme le Rwanda - il y est risqué de s'afficher en opposition au gouvernement, en particulier au niveau local - s'est trouvée accrue par le harcèlement que les autorités des districts ont fait subir aux représentants de ces petits candidats (Ivan R. Mugisha, « Rwanda independent candidates allege harassment », *The East African*, 5 juin 2017 ; AFP, « Kagame set for sweeping victory in Rwanda election », *The East African*, 2 août 2017).
9. Edmund Kagire, « Independent candidates disqualified from Rwanda poll », *The East African*, 7 juillet 2017 ; YouTube, « Jusqu'à quand le silence ? Diane Shima Rwigara », 14 mars 2017. Que Diane Rwigara ait pu courageusement exprimer un discours aussi radical que l'est le sien sur la scène politique rwandaise tient peut-être au fait qu'elle est la fille d'un ancien financeur tutsi du FPR, décédé dans des circonstances controversées.
10. Amnesty International, « Setting the Scene For Elections », Londres, juillet 2017, p. 23.
11. Sur ces questions, on se reportera à Filip Reyntjens, *op. cit.*, pp. XVIII, 7 ; Olivier Lanotte, *La France au Rwanda. Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2007, pp. 318-320 ; Roméo Dallaire, *J'ai serré la main du diable*, Outremont, Libre Expression, 2003, pp. 432, 451.
12. Voir Grégoire Duruz, *Par-delà le génocide*, Mercuriol, Yvelinédition, 2014 ; An Ansoms, « Rwanda's Post-Genocide Economic Reconstruction. The Mismatch between Elite Ambitions and Rural Realities », in Scott Straus, Lars Waldorf (éd.), *Remaking Rwanda: State Building and Human Rights after Mass Violence*, The University of Wisconsin Press, 2011, pp. 242-243.

13. Sur l'ensemble de cette question, l'ouvrage de Filip Reyntjens déjà cité fournit d'abondantes informations, toujours documentées avec précision (Filip Reyntjens, *op. cit.*, pp. 1-69).
14. Le témoignage de l'ambassadeur des États-Unis à Kigali en 2008 apporte un éclairage très précis sur ce point (Wikileaks, Public Library of US Diplomacy, 08KIGALI525_a, 5 août 2008). Huit ans plus tard, une étude statistique confirmait les observations du diplomate américain (Mathias de Roeck, Filip Reyntjens, Stef Vandeginste, Marijke Verpoorten, « Special Date Feature. Institutions in Burundi and Rwanda : a 20-Year Data Overview (1995-2016) », in *L'Afrique des Grands Lacs : annuaire 2009-2010*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 9-50). Voir aussi International Crisis Group, *End of Transition in Rwanda : a Necessary Political Liberalisation*, Bruxelles, 2002, p. 11.
15. Claudine Vidal, « Rwanda : Paul Kagame sur orbite jusqu'en 2034 », *The Conversation*, 15 janvier 2016.
16. L'autobiographie de Joseph Sebarenzi constitue un précieux témoignage de l'intérieur sur le fonctionnement du régime FPR (Joseph Sebarenzi, *God Sleeps in Rwanda*, New York, Atria Paperbacks, 2009).
17. Voir Timothy Longman, « Limitations to Political Reform. The Undemocratic Nature of Transition in Rwanda », in Scott Straus, Lars Waldorf (éd.), *op. cit.*, p. 74 ; Amnesty International, *op. cit.*, pp. 17-23.
18. Au fil des ans, les rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch, autre organisation de défense des droits de l'homme, ont dressé un catalogue détaillé glaçant du comportement du gouvernement rwandais en matière de droits de l'homme.
19. Lars Waldorf, « Instrumentalizing Genocide: the RPF's Campaign against "Genocide Ideology" », in Scott Straus, Lars Waldorf (éd.), *op. cit.*, pp. 48-66.
20. L'élection « reflète évidemment la volonté des Rwandais », n'a pas manqué de souligner le porte-parole du FPR (RFI, *Rwanda : réactions à l'écrasante victoire de Paul Kagame à l'élection présidentielle*, 5 août 2017).
21. Robert Mbaraga, Edmund Kagire, « As RPF Draws Crowds, the Greens and the Independents Face Empty Venues », *The East African*, 24 juillet 2017 ; Eddie Nsabimana, « Thrills and Spills at RPF Gasabo campaign rally », *The New Times*, 25 juillet 2017.
22. Un responsable du Parti libéral pouvait ainsi déclarer en 2008, lors d'un meeting : « Nous ne sommes pas là pour nous opposer au président Kagame mais pour construire la nation. » (Françoise Janne d'Othée, *Le Vif-L'Express*, « Rwanda. Élections en trompe-l'œil », 17 septembre 2008).
23. Amnesty International, *op. cit.*, pp. 14-15.
24. On lira par exemple avec intérêt le rapport publié par le secrétariat du Commonwealth sur l'élection présidentielle de 2010 (Commonwealth Secretariat, *Rwanda Presidential Elections, 9 August 2010. Report of the Commonwealth Observer Group*, Londres, 2010). Il est arrivé aux autorités rwandaises de devoir revoir à la baisse les résultats d'une élection, parlementaire en l'occurrence, par souci de crédibilité (Filip Reyntjens, *op. cit.*, p. 45). Il convient de noter que plusieurs missions africaines d'observation ont certifié que l'élection du mois d'août avait répondu aux normes internationales.
25. Banque mondiale, *Rwanda : vue d'ensemble*, Washington, avril 2017.
26. Le texte contient pourtant les éléments législatifs nécessaires à l'étouffement de la liberté d'expression.
27. Le texte qui expose les ambitions du régime pour le Rwanda assurait dès l'an 2000 que le gouvernement aspirait à un État « respectueux des structures et processus démocratiques » (République du Rwanda, *Vision 2020 du Rwanda*, Kigali, 2000, p. 15). Quinze ans plus tard, Paul Kagame confirmerait : « La démocratie et le développement sont de fait inséparables (Eugene Kwibuka, « Democracy and development are inseparable », *The New Times*, 22 août 2015).
28. Athan Tashobya, Richard Irakoze, « Presidential Polls: RPF holds primaries in sectors », *The New Times*, 29 mai 2017.
29. Athan Tashobya, « August Election: Kagame presents nomination papers », *ibid.*, 23 juin 2017.
30. Entretien avec François Soudan, « Paul Kagame : le Rwanda est une démocratie, pas une monarchie », *JeuneAfrique.com*, 12 avril 2016.
31. Filip Reyntjens, *op. cit.*, p. 51.
32. Donatella Lorch, « Rwanda Rebels: Army of Exiles Fights for a Home », *The New York Times*, 9 juin 1994. Dans cet article, Paul Kagame assure n'avoir aucune ambition politique pour l'après-guerre.
33. Conseil de sécurité, *Lettre [...] adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité [...] par le Groupe d'experts sur la*

- République démocratique du Congo, New York, Nations unies, 15 novembre 2012.
34. Republic of Rwanda, Ministry of Foreign Affairs and Cooperation, *Rwanda's Response to the Allegations Contained in the addendum to the UN Group of Experts Interim Report*, Kigali, 25 juillet 2012.
 35. Entretien avec François Soudan, *art. cit.*, 12 avril 2016 ; ou encore : « Le Rwanda est un État de droit » (entretien avec François Soudan, « Paul Kagame : ce sera sans doute mon dernier mandat », *JeuneAfrique.com*, 22 mai 2017).
 36. Ivan R. Mugisha, « RPF says it will keep an open book as Kagame goes for "last term" », *The East African*, 29 juin 2017.
 37. « Les élections américaines montrent que les politiciens doivent écouter leur peuple », *Rwanda News Agency*, 11 novembre 2016. Le récent entretien accordé par Paul Kagame au *Financial Times* démontre son aplomb remarquable en la matière sur diverses questions (Lionel Barber, David Pilling, « Transcript : Rwanda President Paul Kagame », *Financial Times*, 27 août 2017).
 38. « Le ministre de l'Intérieur propose un amendement de la Constitution pour abolir la limitation du mandat présidentiel », *Rwandinfo_fr*, 20 septembre 2010.
 39. « Rwandan Justice Minister dropped from Government after criticizing General Kagame », *AfroAmerica Network*, 25 mai 2013.
 40. Claudine Vidal, *art. cit.*
 41. « Paul Kagame n'est pas intéressé par un troisième mandat », *JeuneAfrique.com*, 17 octobre 2010 ; conférence de presse, *The New Times*, 27 février 2013. Il est vrai que, les années passant, ses dénégations furent assorties de considérations de nature à ouvrir les yeux de quiconque voulait bien voir.
 42. « Ce n'est pas moi qui l'ai voulu, ce sont les Rwandais [qui], compte tenu de la situation historique exceptionnelle du Rwanda, ont fait savoir [...] qu'ils ne se sentaient pas prêts à changer de leadership. Ce qui était à l'opposé de ce que j'aurais, à titre personnel, souhaité » (entretien avec François Soudan, *art. cit.*, 12 avril 2016).
 43. Voir, par exemple, l'entretien avec François Soudan, « Paul Kagame : "Qui peut se permettre de nous donner des leçons de démocratie ?" », *JeuneAfrique.com*, 10 mai 2010.
 44. « La bonne gouvernance et un État capable » (République du Rwanda, *op. cit.*, p. 11).
 45. Durant les années de guerre, lorsqu'une élection locale en zone démilitarisée s'était soldée par une défaite écrasante pour elle, l'organisation avait eu l'occasion de prendre conscience que s'engager dans un processus démocratique reviendrait à laisser le pouvoir à d'autres forces politiques. De plus, ce faible socle politique n'a cessé de s'amincir encore depuis l'accession au pouvoir (Lars Waldorf, « The Apotheosis of a Warlord : Paul Kagame », in Anders Themnér (éd.), *Warlord Democrats in Africa*, Londres, Zed Books, 2017, p. 82).
 46. Susan Thomson, *Whispering Truth to Power*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2013, p. 114.
 47. Harry Verhoeven, « Nurturing Democracy or into the Danger Zone? The Rwandan Patriotic Front, Elite Fragmentation and Post-liberation politics », in Maddalena Campioni, Patrick Noack (éd.), *op. cit.*, p. 267.
 48. « Nous avons encore sept ans pour atteindre [le développement], même par la force (André Gakwaya, « Nous voulons atteindre le développement coûte que coûte, même par la force », *Rwanda News Agency*, 18 juillet 2017).
 49. Donatella Lorch, *art. cit.* Sur l'autoritarisme et le penchant pour la violence de Paul Kagame, voir Lars Waldorf, *art. cit.*, p. 74.
 50. International Crisis Group, *op. cit.*, p. 5.
 51. « We are inculcating a new outlook that is Rwandan, and not ethnic » (Paul Kagame, *Speech by his Excellency Paul Kagame at the University of Washington*, 2004, in Lars L. Waldorf, *op. cit.*, p. 85).
 52. Olivier Caslin, « Présidentielle au Rwanda : Paul Kagame donne le coup d'envoi de sa campagne », *JeuneAfrique.com*, 17 juillet 2017. Le récent entretien du président au *Financial Times* offre un aperçu de son rejet de la démocratie « occidentale » en faveur d'une démocratie adaptée au Rwanda (*art. cit.*, 27 août 2017).
 53. Entretien avec François Soudan, *art. cit.*, 10 mai 2010 ; André Gakwaya « L'originalité du Rwanda actuel est d'aller aux votes dans la sérénité et la paix – Paul Kagame », *Rwanda News Agency*, 2 août 2017.
 54. International Crisis Group, *op. cit.*, p. 5.

55. Paul Kagame commence sa campagne électorale dans le sud du pays le 14 juillet dernier ainsi : « Je viens devant vous pour construire ce pays avec vous [... afin de] poursuivre le chemin, ensemble, pour aller vite et loin » (Olivier Caslin, *art. cit.*, 17 juillet 2017). En 2010, à propos d'un discours de Victoire Ingabire, il déclare : « Ce n'est pas moi qui ai considéré ces propos, que je n'ai d'ailleurs pas lus, comme inacceptables, c'est le peuple rwandais » (entretien avec François Soudan, *art. cit.*, 10 mai 2010).
56. En 2002, l'International Crisis Group évoquait la démocratie comme objectif du FPR à terme (International Crisis Group, *op. cit.*, p. 5). Aloysie Inyumba, responsable influente de l'organisation, confirmait (Jeroen Corduwener, « Reconstruction of Rwanda with an Iron Fist », *NRC-Handelsblad*, 17 mars 2002, in Filip Reyntjens, *op. cit.*, p. 82).
57. Entretien avec François Soudan, *art. cit.*, 22 mai 2017.
58. Human Rights Watch, *Law and Reality. Progress in Judicial Reform in Rwanda*, New York, 2008, p. 36. Naturellement, les élites hutues sont exclues de ce monopole, ce qui est censé justifier leur éloignement du pouvoir (voir Filip Reyntjens, *op. cit.*, pp. 19-20).
59. André Gakwaya, « Le vote du 4 août signifie honorer le Pacte qui lie Kagame à son Peuple », *Rwanda News Agency*, 31 juillet 2017.
60. « Tout a été possible, est possible et sera possible grâce à notre unité » (Athan Tashobya, « We have everything within ourselves to succeed, says Kagame », *The New Times*, 1^{er} août 2017).
61. International Crisis Group, *op. cit.*, p. 5.
62. Par contraste, le Forum de concertation des partis politiques est l'incarnation de cette politique.
63. « Quiconque trahit notre cause ou souhaite du mal à notre peuple deviendra une victime » (RFI, « Assassinat de Patrick Karegeya : pour Kagame, "la trahison a ses conséquences" », 13 janvier 2014).
64. Filip Reyntjens, *op. cit.*, pp. 206-208 ; Elisabeth King, *From Classrooms to Conflict in Rwanda*, New York, Cambridge University Press, 2014, pp. 377-396.
65. Selon l'expression d'Aloysie Inyumba (Jeroen Corduwener, *art. cit.*, p. 82). Ce traitement vaut naturellement aussi pour les élites hutues, sous l'empire de l'« obscurantisme » des régimes précédents (International Crisis Group, *op. cit.*, p. 5).
66. Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016. Taking on Inequality*, Washington, p. 84.
67. Neil Dawson, Adrian Martin, Thomas Sikor, « Green Revolution in Sub-Saharan Africa : Implications of Imposed Innovation for the Wellbeing of Rural Smallholders », in *World Development*, vol. 78, Norwich, University of East Anglia, 2016, p. 211 ; Giuseppe Cioffo, « Les petits agriculteurs face à la modernisation rurale dans la province du nord du Rwanda », *L'Afrique des Grands Lacs, annuaire 2012-2013*, Anvers, Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique, pp. 450-453.
68. National Institute of Statistics of Rwanda (NISR), *Rwanda Poverty Profile Report, 2013-2014. Results of EICV 4*, Kigali, février 2015. Selon Paul Kagame, « l'aide étrangère profite aux plus pauvres » (entretien avec François Soudan, *art. cit.*, 12 avril 2016) et « personne n'est laissé en arrière » (Athan Tashobya, « RPF candidate pledges to foster inclusive growth », *The New Times*, 17 juillet 2017).
69. Filip Reyntjens, « Lies, damned lies and statistics : Poverty reduction Rwandan-style and how the aid community loves it », *African Arguments*, 3 novembre 2015 ; An Ansoms, Esther Marijnen, Giuseppe Cioffo, Jude Murison, « Statistics versus livelihoods : questioning Rwanda's pathway out of poverty », *Review of African Political Economy*, vol. 44, 2017 ; Bert Ingelaere, « Rwanda's Forever President », *The New York Times*, 2 août 2017 ; « Faking it : the Rwandan GDP Growth Myth », *Review of African Political Economy*, juillet 2017 ; David Himbara, *Kagame's Economic Mirage*, North Charleston, 2016.
70. Entretien de Paul Kagame avec François Soudan, *art. cit.*, avril 2016. En 2015, la NURC n'hésitait pas à estimer à 92,5% le taux de réconciliation (NURC, *Rwanda Reconciliation Barometer*, Kigali, décembre 2015, p. XIII).
71. C'est pour avoir affirmé cela que Victoire Ingabire purge quinze ans de prison (« Discours de Victoire Ingabire au mémorial de Gisozi », 16 janvier 2010).
72. Jean Mitari « Tous les Hutus sont des génocidaires selon Paul Kagame », *Jambonews.net*, 11 juillet 2013.
73. Sophie T'Kint, Julie Van Damme, Philippe Baret, « L'innovation agricole au Rwanda : des acteurs déconnectés », *L'Afrique des Grands Lacs, annuaire 2012-2013, op. cit.*, pp. 345-346, 348-350.

74. DFID, *Operational Plan 2011-2016, Rwanda*, 2014, p. 5.
75. Susan Thomson, *op. cit.*, pp. 126-159.
76. Voir Filip Reyntjens, *op. cit.*, pp. 205-210.
77. « La présence continue au pouvoir de Paul Kagame débouchera probablement sur une autre transition violente - il est seulement difficile d'en prévoir la date ou les modalités » (Ian Bremmer, « The 5 African Countries Where Change Isn't Coming, For Better or Worse », *Time*, 12 mai 2017).